

Critères pour la certification des produits techniques/appareils ménagers

Les produits techniques sont des produits avec

- Fonctions d'aspiration (par exemple, aspirateur)
- Fonction de filtrage (par exemple, filtre à pollen ou filtre à air)
- Systèmes de lavage ou processus de lavage (par exemple machines à laver)

Critères contrôlés:

Conformément au pourcentage défini par Service Allergie Suisse, les systèmes tiennent les allergènes à l'écart des personnes souffrant d'allergies en les éliminant (aspiration, lavage) ou en les filtrant (filtre).

- **Systèmes d'aspiration:** la puissance d'aspiration doit constamment tenir au moins 80 % des particules allergènes à l'écart de la personne allergique.
- **Systèmes de lavage:** un système de lavage doit atteindre une efficacité d'au moins 60 % pour les particules de 0,4 µm pendant un cycle de lavage.
- **Systèmes de filtrage:** un système de filtrage doit atteindre une efficacité d'au moins 50% pour les particules de 0,3 – 1,0 µm pendant toute la durée de service. La norme 1822:1-2019 est d'application pour les filtres HEPA.

Les produits techniques/appareils ménagers portant le label de qualité Allergie conviennent en cas de (selon les informations sur le produit):

- Allergie pollinique (le rhume des foins)
- Allergie aux acariens de la poussière domestique
- Allergie aux animaux
- Allergie aux moisissures

Le label de qualité Allergie n'est en aucun cas un certificat général d'innocuité. Le fabricant ou le distributeur détermine les produits qu'il désire faire certifier et il les fait contrôler par Service Allergie Suisse SA. Les consommateurs et consommatrices trouveront ensuite ces informations sur l'emballage du produit et dans la base de données de produits de Service Allergie Suisse.